



La Parole du Rav Brand

« Vélo tash'hit et péat zékanékha, (Vayikra, 19,27) » ; « Oupéat zékanam lo yégalé'hou », (Vayikra, 21,5) - Vous ne rasez par les coins de votre barbe.

Voici ce qu'écrivit le Rambam : « Il était la coutume des prêtres idolâtres de raser leur barbe, et pour cela la Torah nous l'interdit. La barbe a cinq coins, aux mâchoires supérieures et inférieures à gauche et à droite, et au menton. La Torah interdit de les raser avec une lame mais pas avec un ciseau », (Avoda Zara, 12,7).

Ordinairement, se coiffer comme les idolâtres ne nous est interdit que si telle est la mode dans cette contrée et à cette époque. Quant à l'interdiction de ne pas raser la barbe, elle est perpétuelle et partout. Pourquoi la Torah considère-t-elle ce geste singulièrement comme une expression d'idolâtrie et intrinsèquement lié à son culte ? Bien que ce soit un 'Hok, nous avons une mitsva d'essayer de la comprendre un peu (Rambam, Témoura, 4,13).

En fait, la Torah appelle la barbe « zakan », à approcher aussi avec le mot « zakén », ancien, sage. Ceci est dû au fait que la barbe se diffère des cheveux de la tête ; ces derniers s'y trouvent dès la naissance, alors que la barbe, elle, ne se développe qu'à un âge avancé, parallèlement à la croissance de la sagesse. Les quatre coins de la barbe la séparent des cheveux de la tête, comme la sagesse est séparée de l'ignorance et de l'immaturité. Le cinquième coin, celui du menton, sépare la partie droite et la partie gauche de la barbe ; la droite signifie partout la force et la gauche la faiblesse. Car les anciens ne sont pas tous pareils, et il est indispensable d'établir une hiérarchie entre eux. C'est en effet le plus grand parmi eux qui doit être reconnu comme tel et ainsi nommé à la tête du peuple. Comme le monde est ordonné selon une hiérarchie, ainsi le sont les sages. D-ieu est supérieur à tout dans le monde, et Ses lois

sont supérieures à tout ce qu'il y a dans le monde. Ce qui est saint est au-dessus de ce qui est profane, et ce qui est morale est supérieur à ce qui est immorale. Détruire les séparations qui les partagent revient à gommer les différences entre le saint et le profane, ainsi que celles entre les érudits et les simples, les matures des immatures, les éclairés des abêtis. En fin de compte, les gens qui détruisent ces cloisons désirent abattre la limite entre la raison de la déraison, et en venir à comparer le D-ieu unique au culte d'idolâtrie. Ils érigent l'idole en un dieu, ou ils rabaissent, que D-ieu nous protège, Le D-ieu glorifié soit Son Nom aux idoles.... Voilà ce qu'est le propre de l'idolâtrie.

L'idolâtrie est encore accompagnée par l'immoralité. Cette dernière était pratiquée par tous les peuples idolâtres, et les plus obsédés par ces infamies étaient les sept nations qui peuplaient autrefois la terre de Canaan (Rachi, Kidouchin, 68b). Elles faisaient partie intégrante de leur culte, et pour cette raison, les prophètes échangeaient fréquemment les termes qu'ils utilisent pour l'idolâtrie avec ceux de l'immoralité.

En rasant la barbe avec une lame, on donne au visage de l'homme un visage de femme (Rabbénou Béhayé, Vayikra, 27,19). Or toute confusion entre homme et femme est une perversion, une « toéva », une abomination, et de les confondre pourrait conduire à des désirs pervers. Ainsi, l'habitude des prêtres idolâtres de se raser leur barbe était un avatar de leur culte. D'ailleurs, les juifs du moyen âge appelaient les curés « gala'him » (Rachi, Soucca, 17a, Nida, 30b, Chabbat 111b), les « rasés », car ils rasaient leur barbe comme les prêtres idolâtres de l'Antiquité.

Par cette mitsva, la Torah demande aux juifs de vivre en un peuple saint, et de s'abstenir de pratiquer des actes qui conduisent l'homme à des comportements pervers.

Rav Yehiel Brand

La Paracha en Résumé

- La Paracha évoque plusieurs lois concernant les Cohanim et le Cohen Gadol.
- L'impureté et des défauts touchant les Cohanim et des statuts des Cohanim par rapport à la nourriture.
- Les défauts qui empêchent un animal d'être offert sur le Mizbéa'h.
- La Paracha des fêtes que nous lisons lors de Pessa'h et Souccot.
- La Torah nous apprend des lois au sujet de la Ménora et des 12 pains.
- Cette Paracha riche en Mitsvot se conclut par les lois basiques d'un homme envers son ami.

Enigmes

Enigme 1 : Dans la paracha de A'haré mot, quelle action est faite par une chose inerte, qui est faite en général par un vivant ?

Enigme 2 : Nous voilà à l'époque du Far West, dans une petite ville paisible. Un homme entre dans le saloon, il s'approche du bar et demande au patron un verre d'eau. Soudain, celui-ci se penche sous le bar et réapparaît avec un fusil qu'il pointe sur le front du client. L'homme semble apaisé, il remercie le patron et sort du bar. Pourquoi ?

Réponses A'haré Mot-Kedochim N°186

Enigme 1: Ben Hé Hé qui a dit: Léfoum Tsaara Agra (en fonction de l'effort la récompense), Avot 5,26.

Rébus: Quête / Honnête / Bad / Code / Èche / Île / Bâche שָׁבָה? שָׁבָה קָדַשׁ - כְּתָבָה

Charade : V Anneau Tare

Enigme 2: 101x5=505 Donc SOS

Ville	Entrée	Sortie
Jérusalem	18: 44	20:05
Paris	20:58	22:16
Marseille	20:30	21:39
Lyon	20:39	21:51
Strasbourg	20:36	21:52

N°187

Pour aller plus loin...

- 1) Un Cohen Ediate a-t-il le droit de refuser de se rendre impur pour ses 7 proches défunts (21-2,3) ? (Hizkouni au nom du Torat Cohanim)
- 2) Pour quelle raison un Cohen Gadol a l'interdiction de se rendre impur pour ses proches, son père et sa mère y compris ? (Tiferet Yéonathan)
- 3) Pour quelle raison un Cohen Gadol a-t-il l'interdiction d'épouser une veuve (21-14) ? (Midrach Talpiot au nom du Sefer Imrei Noam)
- 4) Pour quelle raison la Torah nous interdit-elle d'abattre le même jour la mère et son petit (du bovin ou du ovin, 22-8) ? (Ramban)
- 5) Pour quelle raison la Torah nous enjoint-elle de jeûner spécialement le jour de Kippour (le 10 Tichri, 23-27) ? (Hizkouni)
- 6) La fête de Souccot est célébrée au mois de Tichri en souvenir des "ananei kavod". Or, ces dernières commencèrent à abriter les bné Israël au mois de Nissan. Pour quelle raison alors fêtons-nous Souccot en Tichri et non en Nissan ?
- 7) En quoi les pains de propositions sont-ils comparables au jour du Chabbat (24-8) ? (Haémek Davar)

Yaacov Guetta

Vous appréciez Shalshelet News ? Alors soutenez sa parution en dédicaçant un numéro.

contactez-nous : Shalshelet.news@gmail.com

Halakha de la Semaine

Quelle berakha récite-t-on sur la matsa en dehors de Pessa'h ?

1) - Selon plusieurs décisionnaires la bénédiction sur la Matsa est « hamotsi » tout au long de l'année [Beth David 70 et 83 ; 'Houkat Hapessa'h 482,1 de Rav Itshak Taieb]. Telle est la coutume des achkénazim [Voir Piské techouvo 168,13 note 99].

- D'autres pensent qu'en dehors de Pessa'h la berakha sur la matsa est Mézonot [Mich'ha dérabouta 1 Siman 168,6; Chemech oumaguen (tome 1 ch. 34-36) ..]. Telle est la coutume de l'ensemble des communautés séfarades [Mahazik berakha 158,5 ; Ateret Avot tome 2, perek 22,73 ; Voir toutefois le Alé Hadass perek 4,2 qui rapporte que le Minhag à Tunis est de réciter motsi sur la matsa après Pessah]. Mais étant donné que cela fait l'objet d'une vive discussion parmi les décisionnaires, celui qui craint Hachem ne rentrera pas à priori dans le doute et fera motsi sur un petit morceau de pain pour acquiescer la matsa. [Caf hahayime 158,5 ; Yé'havé daat 3 ,12 ;Or letsion 2 perek 12,3]

2) On pourra aussi fixer notre repas sur la matsa en mangeant une quantité égale ou supérieure au volume de 3 œufs (ce qui correspond à ~70g de matsa soit 2 Matsa machine). En effet, un kazayit en volume de matsa (27cm3) correspond à ~11g de matsa en poids).

3) Celui qui mange la matsa toute l'année (à la place du pain) pour des questions de santé fera Motsi [Yalkout Yossef helek 3 page 126].

4) Une personne qui n'a pas encore fait rentrer de pain chez elle après Pessah (peu importe la raison) continuera à réciter motsi sur la matsa (Selon certains, cela s'applique uniquement à la sortie de Pessa'h). Il sera bon alors dans ce cas-là de manger ~70g de matsa afin de réciter motsi et birkat sans souci.

5) Certains ont l'habitude de consommer la matsa le 14 iyar en souvenir de Pessah Chéni. Toutefois, selon Rav Mazouz il convient de la consommer au cours de la soirée du 15 iyar étant donné qu'à l'époque c'est à ce moment-là que celui qui était impur consommait sa matsa. [Voir Alon bayit neeman parachat Emor qui déduit cela du Rambam]

David Cohen

La Question

Dans la paracha de la semaine nous est enseignée la Mitsva du Omer.

Cette mitsva consistait à cueillir de l'orge à la sortie du premier Yom Tov de Pessa'h. A compter de ce jour, débutait le compte du Omer jusqu'à Chavouot. Le 'Hinoukh explique que ce compte a pour but de nous accentuer l'importance de parvenir au jour du don de la Torah.

Question : pour quelle raison le compte du omer est-il nommé en rapport avec l'offrande de l'orge, alors qu'il ne semble avoir aucun lien avec cet événement, si ce n'est une concomitance de temps ? Il aurait dû être nommé le compte des semaines.

Rabbi Gabriel Yossef Lévi répond : L'orge (d'autant plus dans sa forme brute) est le symbole de la nourriture animale. Cette offrande était apportée juste après le jour commémorant la sortie d'Égypte, afin de symboliser le fait que seul notre corps "animal" vient d'accéder à la liberté, mais que cette liberté est loin d'être un objectif en soi (bien qu'une condition impérative). Le réel objectif pour lequel nous sortons d'Égypte, est d'accéder à la liberté spirituelle grâce à la réception de la Torah (Al tikra 'harout éla 'hérou). Or, le jour de Chavouot, nous amenons au Temple 2 pains de blé.

Ceci afin de symboliser par le blé (céréale référence de la consommation humaine) qui plus est sous sa forme travaillée, (en pain et non en gerbe) que par le don de la Torah, nous accédons définitivement au statut d'homme libre dans notre dimension spirituelle. Pour cela, nous comptons les jours du omer afin de nous remémorer que notre réel objectif, consiste à supplanter notre condition matérielle et animale.

G.N

La voie de Chemouel

L'ennemi de mon ennemi

Pour conclure ce chapitre, nous allons revenir sur plusieurs points qui mériteraient bien quelques éclaircissements, à commencer par la destination de David. Ce dernier s'était résolu à s'installer à Gath, principauté philistine. Cette décision interpelle de nombreux commentateurs : David avait-il déjà oublié la fâcheuse mésaventure qu'il y avait connu quelques mois auparavant ? Pour rappel, c'est précisément à cette époque que Chaoul l'avait déclaré hors-la-loi, sous prétexte de rébellion. Et alors qu'il pensait avoir trouvé refuge dans la cité philistine, David se fit aussitôt repérer par les frères de Goliath. Ces derniers y virent une occasion inespérée de venger le colosse. Ils firent donc pression sur leur souverain Akhich afin qu'il se débarrasse de leur ennemi. David ne réussit à s'en sortir que de justesse, simulant la folie. La brève

confusion sur son identité lui permit de prendre la fuite.

A la lumière de ces événements, on comprend mieux l'étonnement de nos Sages. Certes, Chaoul représentait une sérieuse menace et depuis la double trahison des habitants de Zif, il était clair que David n'était pas en sécurité même au sein de sa propre tribu. Ajoutons à cela le fait que David, ayant déjà bénéficié à deux reprises d'une intervention divine, craignait de ne plus avoir assez de mérite pour que Dieu le sauve une fois de plus (Malbim). Ceci explique bien pourquoi il devait quitter la Terre sainte au plus vite. Mais était-il bien sage de s'aventurer dans un territoire qui s'était déjà montré plus qu'hostile ?

Le Radak propose une réponse qui sera reprise par beaucoup d'autres : depuis sa première expérience, de nombreuses choses ont changé dans la vie de David. Tout d'abord, celui-ci avait pris deux

Aire de Jeu

Charade

Mon 1er est un synonyme de joyeux,
Mon 2nd est en nombre de 4 pour prendre la route,
Mon 3ème est un félin,
Mon tout n'est pas permise aux Cohen.

Jeu de mots

Il ne faut pas attendre d'être bricoleur pour déposer une plinthe.

Devinettes

- 1) Pour quel mort qui n'est pas un proche un Cohen a-t-il le droit de s'impurifier ? (Rachi, 21-1)
- 2) Qu'est-ce qu'une « halala » ? (Rachi, 21-7)
- 3) Un Cohen qui est « saroua » ne peut pas faire la avoda au Beth Hamikdash. Que signifie « saroua » ? (Rachi, 21-19)
- 4) Dans quel cas une cohénète veuve qui était mariée à un Israël n'aura plus la possibilité de consommer de la térouma ? (Rachi, 22-13)
- 5) Pourquoi la Torah a-t-elle juxtaposé le chabbat aux fêtes ? (Rachi, 23-3)
- 6) La branche de loulav est appelée dans la Torah « kapote témarim ». Pourquoi le mot « kapote » est-il écrit sans « vav » (entre le « pé » et le « vav ») ? (Rachi, 23-40)

Réponses aux questions

1) Non. Même contre son gré, les Hakhamim le forcent à se rendre impur pour eux (comme le cas de Yossef hacohen qui, désireux de manger le Korban Pessah, fut quand même forcé de se rendre impur pour son épouse qui décéda).

2) Car le chémène hamich'ha (l'huile d'onction sacrée) par laquelle il est oint, lui confère le statut de « briya hadacha » (il est alors comme une « nouvelle créature »). Étant considéré comme venant de naître, il n'est donc plus lié à ses géniteurs. Il est donc considéré comme un "étranger" vis-à-vis de ses parents et ne peut donc se rendre impur pour eux.

3) Le Cohen Gadol étant à l'image d'un ange d'Hachem, si bien que toutes ses prières sont exaucées, la Torah craignait pour ce dernier, après avoir aperçu une belle femme mariée, qu'un yetser ara puissant l'entraîne à prier pour la mort de l'époux de cette dame afin de pouvoir la prendre comme femme. C'est donc pour éviter cela que la Torah lui interdit d'épouser une veuve.

4) Afin de nous éloigner le plus possible de la Mida de la cruauté et de nous éduquer donc à cultiver la Mida de miséricorde.

5) Il est écrit à propos des 1ères Tables de la Loi (Michpatim, 24-11) : « ils contemplèrent D... et ils mangèrent et burent ». Or, d'après certains Sages, c'est bien par cet excès de nourritures et de boissons, qu'ils finirent par fauter en se prosternant devant le veau d'or. C'est donc pour réparer cet égarement dû à un trop grand appétit pour la matérialité, qu'Hachem nous ordonna de jeûner (et de nous mortifier) à Kippour, jour où nous reçûmes les 2èmes Tables de la Loi.

6) Car, suite à la faute du veau d'or, nous perdîmes les ananei kavod. Ces dernières ne revinrent nous protéger que lorsque nous commencèrent à construire le Michkan, (en Tichri, le 15e jour de ce mois) demeure témoignant de notre téchouva par amour qu'Hachem accepta.

7) Au sujet des deux mitsvot, il est fait référence à la notion « d'alliance éternelle » (brit olam). De même que l'alliance éternelle du Chabbat apporte sa berakha pour la semaine à venir, ainsi en est-il pour les pains de proposition symbolisant la prospérité qu'Hachem accorde aux bné Israël.

nouvelles épouses, Ahinoam et Avigail, qui, contrairement à sa première femme Mikhal, l'accompagnaient partout où il allait. De ce fait, lorsque David sollicita Akhich pour qu'il puisse s'installer à Gath, la présence de ses femmes joua en sa faveur, indice qu'il comptait vraiment s'y établir. Et il y avait peu de chance qu'il soit venu espionner la contrée vu qu'il était désormais de notoriété publique que David était recherché dans son pays, ce qui n'était pas encore le cas à l'époque de sa première visite. Mais ce qui va faire toute la différence, c'est l'apparition d'une garde rapprochée composée de pas moins de six cents hommes. Il faut dire qu'au cours de son périple, de nombreuses personnes en détresse se sont jointes à lui et elles lui étaient entièrement dévouées. David devenait donc beaucoup plus difficile à atteindre et il va se servir de cet atout pour proposer ses services au roi et ainsi gagner sa confiance.

Yehiel Allouche

A la rencontre de notre histoire

Rabbi Yaakov Kranz : le Maguid de Doubno

Rabbi Yaakov Kranz est né à Zateil, en Lituanie, en 1740. Il est connu sous le nom de « Maguid de Doubno », nom de la ville dont il était rabbin. Le Maguid avait un pouvoir considérable dans la bouche, une bouche qui laissait échapper des pierres précieuses et créa une catégorie particulière d'histoires et de narrations. Par ses paroles et ses paraboles, le Maguid réussissait à enflammer le public et à susciter en lui des sentiments de sainteté et des pensées de Techouva. Il arrivait souvent que l'auditoire sanglote amèrement en l'écoutant. Le dernier jour de son séjour à Lvov, le Maguid demanda à l'auteur du Yéchouoth Yaakov et à un autre Rav de ne pas venir à son dvar Torah parce que le public allait sangloter, et que comme tous deux étaient âgés, ces larmes prolongées risquaient de leur faire du mal. Les deux rabbanim décidèrent tout de même d'assister au dvar Torah... Immédiatement, dès que le Maguid monta à l'estrade, il dirigea un regard perçant vers le public, saisi de crainte. L'auteur de Yéchouoth Yaakov se mit immédiatement à pleurer. Son ami s'efforça de se contenir, mais au bout d'un quart d'heure il pleurait lui aussi à gros sanglots, au point qu'il fut malade pendant longtemps... Mais le Maguid n'était pas seulement un excellent darchan, c'était aussi un grand érudit en Torah. Chaque nuit il se levait à minuit, et après avoir dit le tikoun,

s'installait au Beth Hamidrach pour étudier jusqu'aux premières lueurs de l'aube. Après la prière, quand il n'allait pas d'une communauté à l'autre, il étudiait jusqu'à la tombée de la nuit. Il était extrêmement proche du Gaon de Vilna, qui l'aimait beaucoup. Dans des lettres, le Gaon appelle même le Maguid « celui qui est cher à mon âme ».

Voici une parabole qu'il a improvisée en entendant l'explication du Gaon de Vilna sur une michna de Pirké Avot. La michna dit : « Malgré toi tu nais, malgré toi tu vis, malgré toi tu meurs, et malgré toi tu devras rendre des comptes devant le Saint béni soit-Il. »

À partir d'une michna de Baba Batra (où deux personnes ont des champs mitoyens), le Gaon dit que l'homme peut pendant toute son existence affirmer qu'il ne voulait pas de la vie et qu'il n'en jouit nullement, car « malgré toi tu es né et malgré toi tu vis ». Mais étant donné que lorsqu'il arrive sur son lit de mort il fait tout ce qu'il peut pour continuer à vivre, appelle des médecins et dépense une fortune en remèdes pourvu qu'on prolonge sa vie le plus possible, il exprime ainsi son désir de vivre et sa difficulté à y renoncer. Par conséquent, si « malgré toi tu meurs », tu dois rendre des comptes au Créateur sur tous les actes de ta vie.

Après avoir entendu cette explication du Gaon, le Maguid dit : « Je vais vous donner une parabole. Un homme avait deux filles, l'une laide et l'autre coléreuse. Un jour arriva un chadkhan malin qui réussit à les marier. À celle qui était laide, il trouva un

marriageable, et à celle qui était coléreuse il trouva... un sourd. Ces deux couples vivaient en harmonie, jusqu'au jour où arriva dans la ville un grand médecin qui savait guérir toutes les maladies. Parmi ceux qui vinrent demander son aide figuraient ces deux maris. Le médecin prépara des potions et les leur fit boire. Alors l'aveugle se mit soudain à voir, il constata la laideur de sa femme et en fut bouleversé. Le sourd de son côté se mit à entendre, et les cris de colère de sa femme le rendirent fou. Les deux maris décidèrent entre eux de ne pas payer le médecin. En enlevant leur infirmité, il leur avait causé du tort. Leur vie était devenue un enfer. Le médecin se vit obligé de les convoquer en Din Torah. Le Rav de la ville demanda au médecin s'il était capable de les ramener à l'état précédent. Le médecin répondit par l'affirmative et se mit immédiatement à préparer des potions. Les deux maris prirent peur et refusèrent absolument d'accepter ce verdict. Le Rav leur dit : « S'il en est ainsi, dépêchez-vous de lui payer ce que vous lui devez, car vous venez de faire la preuve que vous êtes satisfaits de votre guérison. »

Les élèves du Maguid ont rassemblé ses enseignements dans les ouvrages Ohel Yaakov, Hamidoth et Kol Yaakov. Après avoir ramené beaucoup de gens dans le droit chemin, le Maguid de Doubno quitta ce monde en 1805, à l'âge de 65 ans. Jusqu'à aujourd'hui, ses paroles et ses paraboles nourrissent les cœurs de tout le peuple.

David Lasry

Le Mohel et sa meilleure Brit Mila

Un jour, un homme rentre chez Rabbi Tsadka Houtsin pour lui demander s'il veut bien faire la Brit Mila de son fils. Le Rav accepte avec joie de pouvoir faire une Mitsva si importante. Arrive le jour de Chabbat et le Rav prend la route pour se rendre chez l'enfant pour faire la Brit Mila.

En arrivant là-bas, le Rav voit que le père n'est pas si pressé que ça.

Le Rav lui demande donc : « Qu'est-ce que tu attends ? Pourquoi ne commence-t-on pas la Brit ? » Le père répond au Rav : « Je souhaitais donner la Mitsva à un autre Mohel... »

Le Rav lui dit : « Pourquoi ne me l'as-tu pas dit depuis tout à l'heure ? Il n'y a aucun problème! Donne la Mitsva à ce Mohel, je ne t'en voudrais pas du tout ». Mais 15 minutes plus tard, la Brit ne commence toujours pas. Le Rav demande à nouveau au papa : « Mais pourquoi ne commence-t-on pas ? » Le papa lui répond : « Il y a un petit souci... le Mohel n'a pas son matériel pour faire la Brit ».

Alors le Rav dit au père : « Pas de soucis ! Qu'il prenne mon matériel. »

En rentrant chez lui, le Rav dit à ses élèves qui l'avaient accompagné : « Je n'ai jamais été aussi méritant qu'avec cette Brit d'aujourd'hui ! »

Les élèves demandent au Rav : « Mais Rabbi, vous n'avez rien fait aujourd'hui. »

Le Rav leur répond : « Les Sages nous disent que si tu as l'intention de faire une Mitsva et que tu n'as pas pu la faire, Hachem te récompense comme si tu l'avais faite. En temps normal, lorsque je fais la Mitsva, je ne la fais sûrement pas à 100% pour Hachem parce que les gens m'en remercient et me font du Kavod, mais aujourd'hui ce n'était pas le cas donc ma Mitsva est entière BH ».

Yoav Guéitz

Pirké Avot

Ben Azay dit : Cours pour une mitsva légère comme pour une importante et fuis la faute car une mitsva entraîne une mitsva et une avéra entraîne une avéra, car la rétribution d'une mitsva est la mitsva et la rétribution d'une avéra est la avéra. (Avot 4,2)

Nous avons tendance à expliquer aux plus jeunes, que lorsque nous quittons ce monde nous n'emportons avec nous que nos bonnes et mauvaises actions qui seront ensuite pesées. Et d'en conclure : l'homme n'emporte comme seule possession au monde future, que ses actions.

Toutefois, au vu de l'enseignement de Ben Azai, il conviendrait de nuancer grandement ces propos.

En effet, il ressort de notre Michna que nos actions ne sont pas ce que nous avons, mais transforment ce que nous sommes.

Ainsi, la michna nous dit : le salaire d'une mitsva est la mitsva, ce qui signifie que la récompense ultime n'est pas ce que nous obtenons mais ce que nous devenons.

Il est donc logique, si nous admettons que nos actions transforment notre identité qu'une bonne action entraîne une autre, (ou pareillement en ce qui concerne les mauvaises).

Prenons pour exemple, un homme qui ferait preuve de générosité. Puisque son geste ne se situe pas comme étant un geste isolé, mais transforme son commanditaire en personne généreuse, il est tout à fait normal que cette nouvelle « identité », pousse notre homme à récidiver d'autres gestes du même calibre et ainsi initier un cercle

vertueux.

A ce sujet, des études scientifiques sur les comportements sociaux ont pu constater que des hommes à qui on a fait rendre de petits services non contraignants (comme donner l'heure à un passant) étaient beaucoup plus à même à rendre un service plus contraignant (comme rendre un billet à un autre passant qui le laisserait tomber juste devant eux) que ceux qui ne furent pas confrontés au premier geste de bonté. Les gens ayant rendu le premier service ont ancré en eux cet altruisme leur rendant naturelle voire impulsive une tendance à récidiver même à un degré de difficulté supérieure.

C'est pour cela que notre michna débute en ces termes : " Cours pour les mitsvot légères..." Cela signifie : profite des mitsvot qui te sont légères et non pesantes ou difficiles, exploite-les au maximum comme si elles étaient les plus importantes (et en aucun cas prétexter une incohérence du fait de ne pas être parfait sur les choses plus importantes qui nous sont plus difficiles), puisqu'en ancrant en toi par ces mitsvot des traits de caractère positifs, cela entraînera automatiquement des facilités à accomplir les autres mitsvot de manière plus naturelle.

Car finalement, la rétribution d'une bonne action est la greffe de cette bonne action à notre identité qui au final est la seule chose qui nous reste au moment où nous quittons ce monde. Nous rejoignons le monde futur sans aucune possession mais uniquement avec ce que nous sommes.

G.N.

Valeurs immuables

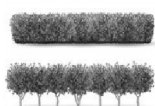
« Hachem dit à Moshé : Dis aux Cohanim, les fils d'Aaron et tu leur diras : (aucun d'entre eux) ne se rendra impur pour une personne (morte) dans son peuple ; si ce n'est pour... » (Vayikra 21,1)

À deux reprises, Moshé reçoit l'ordre de "dire" quelque chose aux Cohanim. Quel est le sens de cette répétition ?

D'après les Sages, cette répétition nous enseigne que les Cohanim adultes doivent veiller à ce que cette loi soit également respectée par ceux auxquels elle ne s'adresse pas directement, autrement dit, les Cohanim mineurs : les adultes n'ont pas le droit de provoquer la contamination d'un Cohen mineur par un mort (Rachi ; Yévamot 114a).

Rav Moshé Feinstein commente ce passage en disant que la Torah fait ici allusion au principe fondamental de "l'éducation silencieuse" : les adultes ont l'obligation de garder toujours une conduite exemplaire, afin d'exercer une influence positive sur les enfants qui les observent.

Rébus



A²



La Force du respect

Léïlouï Nichmat Rahel bat Yehoudit

"Et quand vous ferez la moisson dans votre pays, tu ne récolteras pas le coin du champ, et tu ne ramasseras pas le lékèt de ta moisson. Abandonne-les au pauvre et à l'étranger : Je suis Hachem votre Dieu." (Vayikra 23,22)

Lors de la moisson d'un champ en Erets Israël, chaque exploitant avait l'obligation de partager une partie de sa récolte avec les pauvres à travers 3 Mitsvot. Il devait tout d'abord laisser la Péa, un coin représentant environ 1/60^{ème} du champ où seul celui dans le besoin pouvait venir récolter. Puis, leket : si en moissonnant il avait fait tomber 1 ou 2 épis, il devait les abandonner au pauvre. Et enfin, Chikh'ha où il fallait laisser les petites gerbes de céréales oubliées.

L'esprit de ces Mitsvot est, comme l'explique le sefer Ha'hinoukh, pour habituer l'homme au partage. En effet, Hachem désire avoir un peuple éduqué et raffiné. Par des gestes répétés de

bonté, l'homme s'améliore et s'habitue à se tourner généreusement vers les autres.

Ceci est vrai pour toutes les mitsvot où l'homme puise dans ce qu'il possède pour l'autre, comme la Térouma, la maasser la 'hala... Cependant, dans ces 3 mitsvot (Péa, lékèt et Chikh'ha), la particularité est l'absence de geste de don. On ne donne pas au pauvre, mais on abandonne une richesse qu'il viendra prendre de lui-même. L'idée est donc de lui offrir ce sentiment de faire sa propre récolte. Il va ainsi ramasser du blé qu'il va moudre pour fabriquer son pain, ce qui est beaucoup moins gênant que de recevoir le pain de la main d'un donateur.

La Torah nous sensibilise donc au partage mais également au respect du Kavod de l'autre lorsqu'on vient pour l'aider. Il faut non seulement donner mais aussi apprendre comment donner.

La Michna dit dans Pirké Avot : (4,1) "Qui est

l'homme honoré ? Celui qui honore les autres". Cet enseignement est étonnant ! N'y a-t-il pas d'autres actions méritoires qui permettraient à l'homme d'être digne de respect ? La Michna vient peut-être nous apprendre qu'en s'habituant à respecter les autres, l'homme devient plus sensible et découvre qu'il recevait parfois des marques de respect auxquelles il ne faisait pas attention. Celui qui par exemple s'efforce à la synagogue de fournir à chacun une chaise, sera sensible à celui qui lui offrira à son tour une place, alors qu'avant il n'y prêtait pas forcément attention.

Celui qui attend qu'on l'honore est souvent déçu et frustré. A l'inverse, en cherchant à honorer les autres, on réalise combien les autres nous honorent.

Jérémy Uzan



La Question de Rav Zilberstein

Léïlouï Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Binyamin est un brave juif dont le travail est de ramasser de l'argent pour une Yéchiva. Pour cela, il voyage à travers le monde à la recherche de fonds. Malheureusement pour lui, en mars 2020, lors du début de l'épidémie, il se trouve en Amérique pour son travail et, ne voulant pas perdre des rendez-vous importants avec de riches donateurs, ne se presse pas de rentrer en Erets Israël. Mais voyant que la situation se dégrade rapidement, il se dépêche de joindre le consulat israélien afin de pouvoir rentrer au bercail. Il a quelques difficultés mais finit par avoir la permission de retourner chez lui avec pour condition de ne pas sortir pendant 14 jours afin de s'assurer qu'il est en bonne santé. Binyamin accepte et prend enfin l'avion content de revoir les siens. Les premiers jours de confinement sont un peu difficiles d'autant plus qu'il voit bien l'agitation dans les rues à l'approche de la fête de Pessa'h, mais il tient le coup. Malheureusement, quelques jours plus tard, il perd tragiquement sa mère, et il faut l'appel de son Rav pour l'empêcher à la dernière minute de sortir rendre un dernier hommage à sa maman. Mais quelques jours plus tard, alors qu'il approche de la fin de sa quarantaine, n'en pouvant plus de voir les jours passer sans que personne ne dise Kadich sur sa mère, il décide de sortir faire Min'ha dans la synagogue la plus proche. Le lendemain, il hésite à sortir pour Cha'harit et, en réfléchissant rapidement, il se dit que puisque pour la majorité des contaminés, la maladie se déclare dans les premiers jours, lui qui approche du quatorzième jour sans aucun symptôme peut aller prier. Sur le chemin de la Shoul, il rencontre son ami Gabriel qui s'étonne de le voir dehors mais évite de lui poser la question et le salue simplement et rapidement. Gabriel se demandant pour quelle raison si importante Binyamin aurait pu sortir, décide de le suivre discrètement. Quel n'est pas son choc lorsqu'il voit Binyamin pénétrer dans une synagogue ! Il est éberlué. Il s'apprête à téléphoner immédiatement à la police afin qu'elle l'arrête dans les plus brefs délais et qu'il ne mette pas plus de gens

en danger. Mais il se pose tout de même une question : a-t-il le droit de dénoncer son ami sachant que celui-ci risque une grosse amende ? Rabbi Akiva Eiger écrivit lors de l'épidémie de Choléra en 1831 un responsum à une personne lui demandant s'il était permis de prier avec un Minyan. Il répondit que bien qu'il ne soit pas juste de se rassembler, il leur sera autorisé de prier à condition de faire attention à certaines choses : ne prier que par petit groupe de 15 personnes maximum, de lire plusieurs Téhilim à la fin de l'office et de bien réciter les Kéret avec la prière qui les accompagne. Rabbi Akiva Eiger insiste sur le fait de ne pas s'agglutiner dans les offices et de placer même un policier afin que chacun respecte cette règle. Rav Zilberstein apprend de la réponse d'un de nos plus grands maîtres qu'on devra tout d'abord montrer ce responsum à Binyamin en espérant qu'elle ait un plus grand impact auprès de lui qu'une amende de la police, mais il finit par dire que si cela ne l'arrête pas on pourra appeler les forces de l'ordre pour protéger la population. La Mitsva de faire attention à notre santé (mais aussi et surtout celle de nos frères) est plus importante que (presque) toutes les autres Mitsvot. Bien que dénoncer un autre Juif soit un très grave interdit, préserver la santé passe avant. Il est évident que ce genre de questions très importantes peuvent varier selon la situation et l'endroit, ainsi on ne pourra juger son prochain qui a peut-être dans son cas précis l'aval d'une sommité rabbinique. On se suffira donc dans notre cas de se délecter de cette histoire sans en tirer une quelconque conclusion Halakhique de par nous-même. On devra à chaque fois poser la question à notre propre Rav car c'est ainsi que le peuple juif s'est toujours comporté. On ne changera pas d'un iota sa réponse et ainsi, par ce mérite et cette Emouna en nos Rabbanim, nous serons tous protégés et amenés à voir le Machia'h très rapidement.

Haim Bellity

Comprendre Rachi

« Parle aux bnei Israël et dis-leur les fêtes d'Hachem que vous devez célébrer comme convocations saintes... » (23,2)

Rachi écrit : « Règle les fêtes afin qu'Israël s'habitue en elles, que l'on décide que l'année sera embolismique en raison des exilés partis de leur résidence pour monter et célébrer la fête et qui ne sont pas encore arrivés à Yérouchalaïm »

Rachi nous explique que l'une des raisons qui pousseraient le Beth Din à déclarer que l'année est embolismique est que si le Beth Din voit à la fin du mois d'Adar que des personnes sont en route vers Yérouchalaïm mais ne sont toujours pas arrivés, afin de leur permettre d'arriver à temps à Yérouchalaïm, le Beth Din déclare qu'il y a un second mois d'Adar et donc l'année est embolismique.

Il ressort de Rachi que même pour des personnes habitant en Israël ou des personnes se trouvant déjà en Erets Israël à la fin du mois d'Adar, le Beth Din est méaber l'année (rendre l'année embolismique). En effet, Rachi écrit : « et qui ne sont pas encore arrivés à Yérouchalaïm », sous-entendu même s'ils sont déjà en Erets Israël mais qu'ils ne sont pas encore arrivés à Yérouchalaïm.

Mais Tossefot (Sanhedrin 11) écrit que cela n'est pas pour les habitants d'Erets Israël ou ceux qui sont déjà en Erets Israël que le Beth Din est méaber l'année mais c'est pour ceux qui se trouvent en dehors d'Erets Israël. En effet, ceux qui se trouvent en Israël, même ceux qui habitent le plus loin de Yérouchalaïm, auront le temps en quinze jours d'y arriver, comme nous le voyons concernant la demande des pluies au sujet desquelles la Guemara Taanit (10) dit que l'on attend quinze jours après Soucot pour demander les pluies afin de laisser le temps à celui qui habite le plus loin de Yérouchalaïm de rentrer chez lui. Nous voyons donc que quinze jours sont suffisants pour accéder à Yérouchalaïm depuis n'importe quel point d'Erets Israël. C'est pour cela que c'est uniquement pour les gens habitant en dehors d'Erets Israël qu'il était nécessaire que le Beth Din déclare l'année embolismique. En effet, dans le cas où il observe à la fin du mois d'Adar que ces gens-là ne sont toujours pas arrivés en Erets Israël, cela laisserait à ces derniers le temps d'arriver à Yérouchalaïm avant le 'Hag.

On pourrait proposer d'expliquer Rachi des manières suivantes :

1. Rachi emploie le mot « s'habitue », c'est-à-dire pour que les bnei Israël soient habitués à venir à chaque fête à Yérouchalaïm. Or, si lors d'une fête, des bnei Israël ne sont pas arrivés à temps, cela va les décourager pour la prochaine fois et ils ne vont pas s'habituer à venir. Il ne faut donc prendre aucun risque. Par conséquent, il est vrai qu'en marchant quinze jours d'affilé, on peut arriver à Yérouchalaïm de n'importe quel point d'Erets Israël mais il suffit d'un petit contretemps et ils arriveront en retard et se décourageront à venir la prochaine fois. Or, puisque le verset nous enjoint d'habituer les bnei Israël à venir, il faut donc prendre une sécurité au niveau du temps pour s'assurer que tous seront à Yérouchalaïm à temps.

2. Commençons par faire trois remarques : a) Dans Sanhédrin, Rachi écrit « que si le Beth Din n'est pas méaber l'année, ils ne s'habitueront pas à venir », sous-entendu (ainsi déduit le Yad David) qu'ils n'ont pas d'obligation de venir mais on veut les habituer, les encourager.

b) Dans Sanhédrin, Rachi écrit que le Beth Din est méaber l'année pour que les bnei Israël puissent faire à temps leur Korban Pessa'h.

c) Dans Pessa'him (3), Tossefot dit qu'il n'y a pas d'obligation de Korban Pessa'h pour les gens habitant en dehors d'Erets Israël. À la lumière de ces remarques, nous pouvons dire que Rachi parle pour les gens habitant en dehors d'Erets Israël qui n'ont pas l'obligation d'amener le Korban Pessa'h mais qui le font quand même. Alors, pour qu'ils s'habituent à le faire, il ne faudrait surtout pas qu'ils arrivent trop tard à Yérouchalaïm de peur que la prochaine fois ils se décourageront en se disant « ce n'est pas la peine d'y aller car la dernière fois on s'est fatigués à faire le déplacement pour rien puisqu'on est arrivés trop tard. Etant donné qu'on n'a pas d'obligation, autant rester... ». Ainsi, le verset enjoint le Beth Din, dans le cas où il observerait à la fin du mois d'Adar que les gens habitant en dehors d'Erets Israël ne sont toujours pas arrivés, de déclarer l'année embolismique afin de leur laisser le temps d'arriver. Cela les encouragera à venir également la prochaine fois et ainsi ils s'habitueront à venir pour les fêtes.

Mordekhai Zerbib